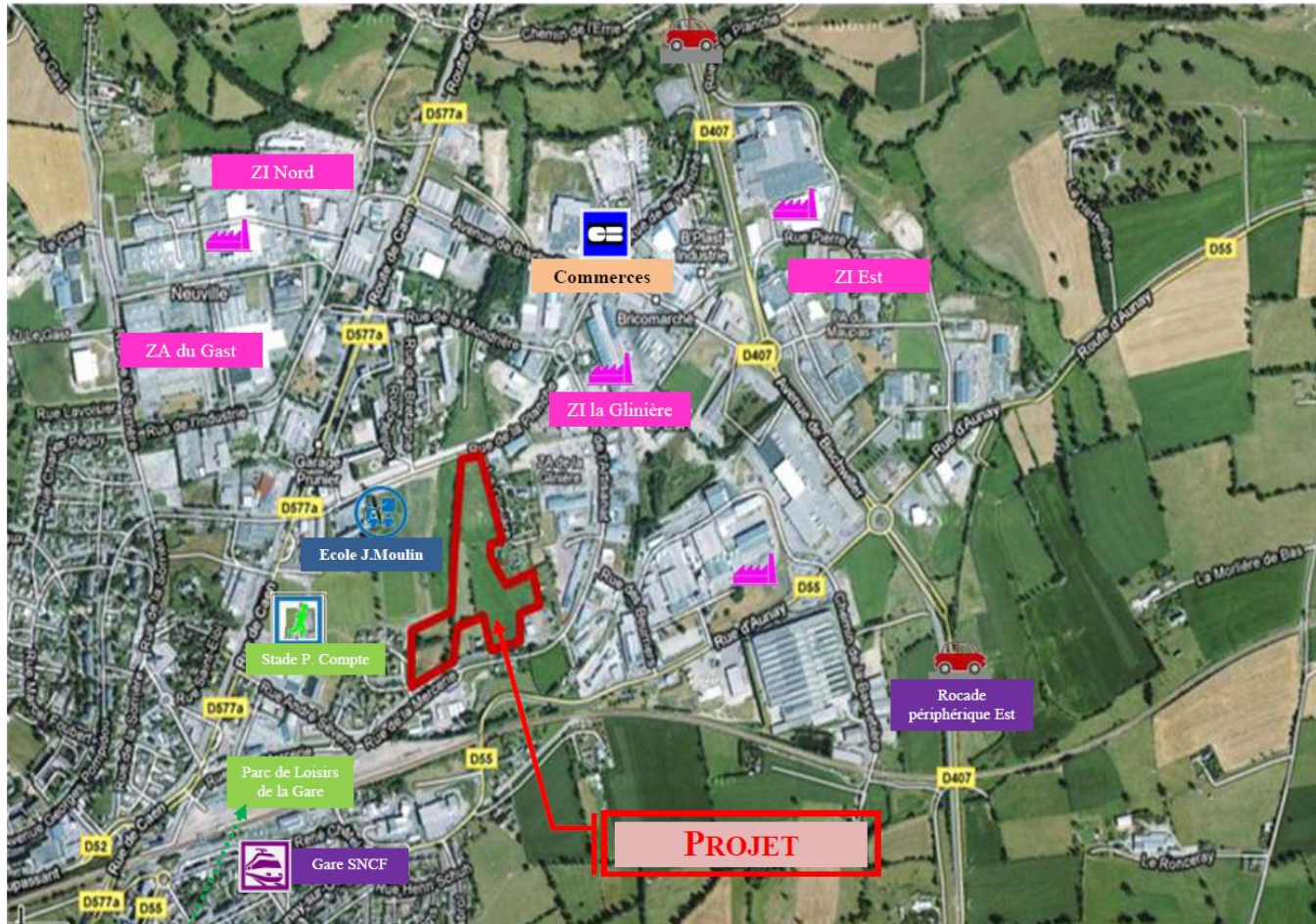


Un projet au cœur des fonctionnalités de la Ville



PROGRAMME D'HABITAT DU QUARTIER DE *La Mercerie*



Programme d'habitat - *La Mercerie*

A Vire, prochainement,

réalisation d'une opération **de lotissement résidentiel**
par la Ville de Vire (lots libres à la vente...) *

*Permis d'aménagement non encore délivré



Renseignements complémentaires :
Ville de Vire Tél. 02 31 66 27 90
Services techniques Site : www.cc-vire.fr

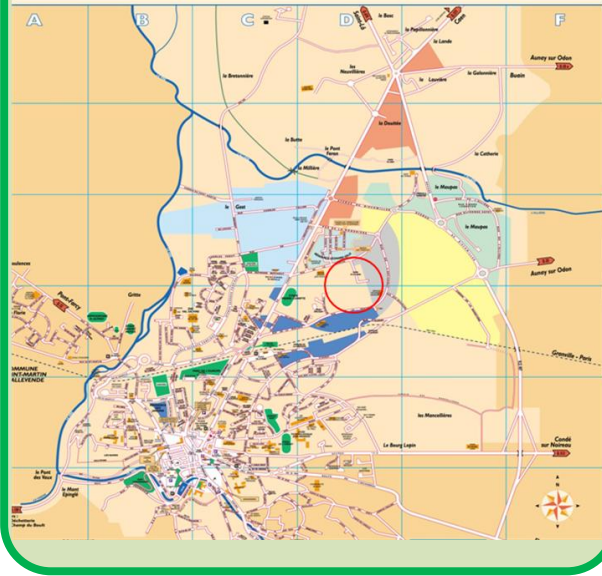
Septembre 2010



Renseignements complémentaires :
Services Techniques - Ville de Vire - 1, rue de l'Artisanat
tél. 02 31 66 27 90

Logos	Définition	Lieux
	Travailler	ZI Nord / ZI Est / ZA du Maupas / ZI la Glinière
	Se former	Ecole maternelle et primaire Jean Moulin
	Consommer	Avenue de Bischwiller
	Se détendre	Ensemble sportif Pierre Compte
	Se déplacer	Rocade périphérique Est / Gare SNCF

PLAN DE SITUATION GENERALE



CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

Porteur du projet :

Ville de Vire



Localisation :

Rue de la mercerie / rue de la Planche

Superficie de l'emprise du programme :

5,2 ha environ

Type de programme :

Programme d'habitat

Type d'habitat projeté :

- Habitat pavillonnaire
- Maisons de ville
- Petits collectifs

Type d'occupation : accession et location

Stade d'avancement du projet : études lancées

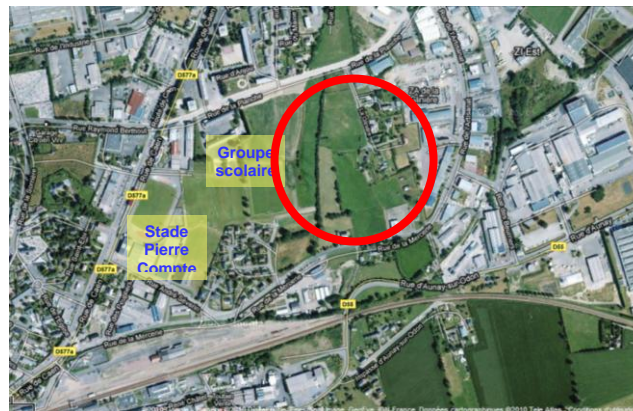
Face au succès de l'opération de logements « durables » situés rue Abbé Porquet, plus de 50 demandes pour 16 appartements disponibles, la municipalité souhaite favoriser l'implantation d'un nouveau type d'habitat à Vire, réalisable rapidement pour faire face à la demande. Pour répondre à cette attente des habitants, la Ville vient d'entamer une réflexion sur un projet de lotissement rue de la Mercerie à proximité du centre-ville et des transports en commun.

La Ville est propriétaire d'un terrain non bâti de 5 hectares situé dans un secteur bocager entre la rue de la Mercerie et la rue de la Planche, jouxtant l'arrière du stade Pierre Compte et de l'école Jean Moulin.

Le projet que la Ville souhaite mener permettrait aussi bien à des constructeurs privés de maisons individuelles qu'à un ou des opérateurs de logements sociaux de développer des logements mixtes, accession à la propriété et location, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, réduisant au maximum l'impact sur l'environnement. Ce lotissement pourrait comporter des logements individuels ou à un étage avec entrée séparée construits avec des matériaux écologiques économes en énergie et aux fortes performances thermiques. L'implantation de locaux de commerces de proximité ou de services pourrait être envisagée si la demande était exprimée.

La municipalité souhaite conserver la topographie naturelle des lieux et valoriser les atouts paysagers du site. Des

PLAN DE LOCALISATION DETAILLE



essences locales seront choisies en priorité pour l'aménagement des espaces verts du lotissement.

Le traitement des eaux fera l'objet d'une attention particulière pour favoriser la récupération naturelle de l'eau de pluie et prévoir sa réutilisation éventuelle au sein du lotissement. L'aménagement de fossés drainants paysagers captant les eaux de la voirie et un bassin d'orage pourraient également être intégrés au projet.

Les circulations au cœur du lotissement devront donner la priorité aux piétons et aux vélos limitant la circulation des automobiles à proximité des habitations pour améliorer la qualité de vie des habitants, leur sécurité limitant ainsi les nuisances sonores.

Afin d'engager la réflexion autour de ce projet de La Mercerie, un rapprochement entre les professionnels du bâtiment, les promoteurs privés et les opérateurs de logement social sera organisé par la municipalité et les habitants virois seront tenus au courant de l'avancée du projet. La Ville souhaite faire aboutir ce projet de lotissement au plus vite pour apporter une réponse rapide aux virois dans l'attente de l'émergence de l'éco-quartier de la ZAC des Collines des Mancellières.

LES GRANDS PRINCIPES D'AMENAGEMENT



DEPLACEMENTS :

PRIORITE AUX PIETONS ET AUX CYCLISTES

ESPACES VERTS :

VALORISER LES ATOUTS PAYSAGES DU SITE



EAUX PLUVIALES :

PRIVILEGIER LEUR INFILTRATION SUR SITE ET LEUR RECUPERATION

GESTION DES DECHETS :

OPTIMISER LE TRI, MINIMISER LES COLLECTES



CONSTRUCTION :

PRIVILEGIER L'HABITAT BASSE CONSOMMATION